BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 738

46 – LOT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Ventes et cessions

799 303 847 RCS Cahors.
@COM.PRAYSSAC.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 15000 EUR.
Adresse : Lieu dit la Plaine, 46220 Prayssac.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE @COM.PRAYSSAC Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros Siège social : Lieu-dit "La Plaine" 46220 PRAYSSAC 799303847 RCS CAHORS ET @COM.SUD DU LOT Société à responsabilité limitée au capital de 741 600 euros Siège social : 82, Chemin de Bellecroix 46000 CAHORS 400910998 RCS CAHORS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un ASSP en date à CAHORS du 28/12/2018, La société @COM.PRAYSSAC, SAS au capital de 15 000 €, dont le siège social est Lieu-dit "La Plaine" 46220 PRAYSSAC, immatriculée au RCS de CAHORS sous le n°799303847, et la société @COM.SUD DU LOT, SARL au capital de 741 600 €, dont le siège social est 82, Chemin de Bellecroix 46000 CAHORS, immatriculée au RCS de CAHORS sous le n°400910998, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société @COM. PRAYSSAC par la société @COM. SUD DU LOT. La société @COM. PRAYSSAC ferait apport à la société @COM.SUD DU LOT de la totalité de son actif, soit 81 254 €, à charge de la totalité de son passif, soit 72 124 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 9 130 €. La société @COM.SUD DU LOT détenant la totalité des 15000 parts composant le capital social de la société @COM.PRAYSSAC, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de @COM.PRAYSSAC détenues par @COM.SUD DU LOT un mali de fusion de 5 870 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1/07/2018, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par @COM.PRAYSSAC depuis le 1/07/2018 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par @COM.SUD DU LOT. La société @COM.PRAYSSAC sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 1/03/2019. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le TC

compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du TC de CAHORS au nom des deux sociétés le 18/01/2019. Pour avis.

